

*Recours au Règlement***RECOURS AU RÈGLEMENT****LA VACANCE DE CIRCONSCRIPTIONS**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement au sujet d'une question fort importante, d'une question de leadership, de courage.

Il s'agit en fait de la vacance dans deux circonscriptions, celle de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, et celle de York-Nord, en Ontario. Je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de répondre à cette question.

J'ai rédigé un texte du décret exigé pour annoncer la date de l'élection. Le ministre peut-il nous dire, si je lui envoie une copie de ce décret, quand auront lieu les élections partielles dans les circonscriptions de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick, et de York-Nord, en Ontario?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en 1983, après son accession à la tête du parti, notre chef n'avait pas de siège à la Chambre. Un membre du caucus, l'actuel ministre des Travaux publics, dont la circonscription est Central Nova, lui avait alors offert son siège.

Le premier ministre Trudeau avait attendu 20 jours pour annoncer une élection partielle. L'actuel premier ministre ne mettra pas tout ce temps à annoncer une élection partielle dans la circonscription de Beauséjour.

M. Gauthier: Monsieur le Président, s'il s'est écoulé 20 jours depuis l'annonce de la vacance dans la circonscription de York-Nord, cela veut dire qu'elle est vacante depuis longtemps déjà.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**DÉCLARATION HEBDOMADAIRE**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre la question habituelle du jeudi, à savoir quel menu a-t-il en tête pour les prochains jours, c'est-à-dire vendredi, mardi et mercredi prochains?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, demain, j'ai l'intention de mettre en discussion l'étape du rapport et peut-être la troisième lecture, s'il y avait entente, du projet de loi C-37, qui concerne l'Institut canadien des langues patrimoniales.

Si les travaux avancent sur cette mesure législative, je mettrai en discussion le projet de loi C-54, qui porte sur la réunion des chefs d'accusation. Je crois que ce projet de loi est largement appuyé à la Chambre.

Mme Blondin: Que faites-vous du projet de loi sur les langues autochtones?

M. Andre: Je n'ai pas bien entendu la députée de Western Arctic. J'essaie de parler. Je l'écouterai après si elle veut bien me laisser répondre d'abord à la question du leader parlementaire de son parti.

Mme Blondin: Vous m'avez entendue.

M. Andre: Non, je ne vous ai pas entendue. Tout ce que j'ai entendu, c'est du bruit et du chahut. J'écouterai plus tard.

Lundi, fête de l'Action de grâce, la Chambre sera en congé. J'ai l'intention de réserver la journée de mardi à l'opposition. Mercredi, diverses possibilités s'offrent à nous, mais je voudrais en parler d'abord avec les leaders parlementaires avant d'annoncer quoi que ce soit. Je voudrais pouvoir le faire avant l'ajournement de la Chambre pour le week-end.

DEMANDE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, au cours de la période de questions, le premier ministre a fait allusion à une communication qu'il a reçue d'un ancien juge de la Cour suprême.

Selon le paragraphe 3 du commentaire 159 de Beauséjour, lorsque le premier ministre fait la lecture d'un communiqué, il doit déposer ce document à la Chambre. Je demande au premier ministre d'agir comme il est prévu dans la jurisprudence de Beauséjour et de déposer le communiqué en question.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois qu'il s'agissait d'une déclaration rendue publique par l'ancien juge de la Cour suprême, Willard Estey.

Je suis convaincu qu'il n'y aura aucune difficulté. Dès que j'en obtiendrai une copie, je la déposerai à la Chambre au nom du premier ministre.

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, une des questions qui retiennent peut-être le plus l'attention, à l'heure actuelle, sur le chapitre des droits civils est le droit d'être reconnu innocent tant que la culpabilité n'est pas établie. Nous constatons que ce principe tend à disparaître de plus en plus. Ce qui est pire encore, c'est quand des innocents sont accu-